

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.15

Réf. : **VSF / CL / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : premier octobre

L'an deux mille quatorze

Le huit octobre à dix-sept heures,

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES GONCALVES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : M. GAMRA (à MC MORETTI) - N. TAJDIRT (à J.P. COULON) - J-Y HERBEUVAL (à MP ROPITAL) - R. PAUVROS (N MONTFORT) - C. SAVAUX (X DUBOIS)

EXCUSES : C DEMOUSTIER - A PIEGAY

A partir de la question n° 1 : JY HERBEUVAL - R PAUVROS

ABSENTS : D DEJARDIN

A partir de la question n° 1 : MP ROPITAL - C DI POMPEO - S ZATAR - N MONTFORT

Secrétaire de séance : X DUBOIS

OBJET N° 24 : Remboursement par la Caisse des écoles à la Ville de Maubeuge du reliquat du cofinancement Ville 2012 du dispositif de réussite éducative.

Depuis 2006, le Dispositif de Réussite Educative, porté par la Caisse des Ecoles, a permis de prendre en charge plus de 1 200 enfants, âgés de 2 à 16 ans, en difficultés.

Chaque année une nouvelle programmation, validée par la Caisse des Ecoles, est envoyée aux services de l'Etat pour instruction.

Depuis 2011, la Ville de Maubeuge cofinance à hauteur de 20 % le dispositif. Le reliquat Ville résultant du bilan annuel de l'activité est remboursé par la Caisse des Ecoles à la Ville.

Ainsi, pour l'année 2012, le Comité de la Caisse des Ecoles a délibéré (délibération n°5 du 17 mars 2014) afin de procéder au remboursement de la somme de 7 845,33€ à la ville de Maubeuge.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter le remboursement par la Caisse des Ecoles du reliquat Ville 2012 d'un montant de 7 845,33€.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- **Accepte** le remboursement par la Caisse des Ecoles du reliquat Ville 2012 d'un montant de 7 845,33 €.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY